

## *Déclaration commune sur le français, langue du Québec*

Les États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec ont le mandat d'examiner les principaux indicateurs de la santé, de la vigueur et du rayonnement de notre langue nationale, de proposer, si nécessaire, une refonte globale de la *Charte de la langue française* et de recommander au gouvernement du Québec des actions pour assurer l'usage et promouvoir la qualité de la langue française.

Ce mandat peut se comprendre de façon étroite ou de façon large. Nous insistons pour que la Commission l'interprète largement et l'exécute dans toute son ampleur. Elle doit faire preuve d'audace.

La *Charte de la langue française*, adoptée en août 1977, n'est plus ce qu'elle était alors. Conçue comme une grande loi fondamentale destinée « à faire du français la langue de l'État et de la Loi aussi bien que la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires », elle est devenue, à la suite de nombreuses amputations, une loi beaucoup trop ordinaire et de faible portée. Elle a fini par ressembler à une loi pour garantir à la communauté francophone traditionnelle le droit à l'usage de sa langue maternelle dans une économie et un univers technologique au sein desquels on ne remet pas en cause la domination de l'anglais.

### **Affirmer le statut du français, langue nationale**

Il est donc souverainement important que les États généraux remettent l'accent sur l'objectif de faire du français la langue commune effective des Québécoises et des Québécois de toutes origines, leur langue nationale à tous par-delà la diversité de leurs langues maternelles; d'en faire la langue de l'économie, de la production scientifique et de l'innovation technologique en même temps que la langue du dialogue interculturel et de la délibération démocratique, la langue qui exprime notre identité québécoise commune, la langue à l'apprentissage de laquelle quiconque vit au Québec doit se voir reconnaître un droit sacré. Les États généraux doivent permettre d'identifier les moyens efficaces pour faire en sorte que le Québec de la diversité ethnoculturelle devienne, dans toutes les expressions de sa vie collective, aussi français que la province pluriethnique de l'Ontario est anglaise à cet égard.

## **Procéder à une refonte de la *Charte de la langue française***

Que l'on fasse appel à la responsabilité individuelle de chaque citoyen, cela est sans doute pertinent, à condition de ne pas oublier qu'il y a aussi, et surtout, une responsabilité collective en regard du statut de notre langue nationale. À titre de représentant d'un peuple résolu à faire du français la langue de la vie collective, l'Assemblée nationale doit refondre la *Charte de la langue française* pour la rendre conforme à l'esprit de sa rédaction originelle et pour la renforcer tout en l'adaptant à l'évolution du contexte économique et technologique. Elle doit, notamment, restaurer les dispositions relatives à la langue de la législation et de la justice, à la langue des relations du travail, à l'obligation pour les entreprises de détenir un certificat de francisation, à l'interdiction d'exiger abusivement la connaissance de l'anglais pour accéder à un emploi. Elle doit rétablir dans sa transparente simplicité la règle qui voulait que, à l'école française, l'enseignement des diverses disciplines se donne en français seulement. Elle doit restaurer les dispositions originelles quant aux critères d'accès à l'enseignement en anglais et les clarifier au besoin. Quant au gouvernement, en plus de faire appliquer la loi, il doit mettre en oeuvre une politique de valorisation de l'usage du français.

## **Responsabiliser l'Administration publique**

Le gouvernement, chacun de ses ministères, les institutions municipales et scolaires, les services sociaux et de santé, tous les organismes de l'Administration publique à tous les niveaux et dans toutes les régions du Québec doivent conjuguer leurs efforts pour promouvoir le visage français du Québec, pour développer chez tous les citoyens et citoyennes l'attachement à leur langue nationale et la fierté d'en faire usage. Ainsi devrait-on soutenir les manifestations culturelles, telles la Francofête et les événements à portée scientifique, dont les activités se déroulent en français. Tout en ayant le souci de répondre adéquatement et humainement aux situations exceptionnelles, l'accent doit être mis, en ce qui concerne la communication entre l'Administration et les usagers, sur l'apprentissage du français par ces derniers et sur la promotion de son usage. Le gouvernement doit aussi consacrer des efforts à faire mieux connaître à l'étranger le caractère français du Québec, notamment auprès des futurs immigrants. Le caractère français du Québec doit être considéré comme un atout promotionnel plutôt que comme un repoussoir.

## **Améliorer l'apprentissage de la langue française et l'enseignement en français**

Une politique de promotion du français dans tous les domaines, telle que nous la voulons, suppose que l'apprentissage de la langue nationale soit largement accessible à toute personne (analphabète, immigrante, anglophone) qui n'en a pas une maîtrise

suffisante à l'oral ou à l'écrit. Il est important d'améliorer la qualité de l'enseignement du français à l'école francophone, à l'école anglophone, dans les organismes d'éducation des adultes et dans les organismes voués à l'accueil et à l'intégration des immigrants. Mais il ne suffit pas que des cours de français soient disponibles pour tous, encore faut-il que les métiers, les professions et les disciplines scientifiques soient enseignés en français de façon à ce que chacun puisse aisément par la suite exercer en français ses activités professionnelles et participer en français au développement culturel, scientifique et technologique du Québec. C'est cette préoccupation qu'on devra garder à l'esprit quand il s'agira d'établir les règles relatives à la langue de l'enseignement collégial, tout particulièrement de l'enseignement professionnel dans les cégeps.

### **Replacer l'apprentissage des autres langues dans une juste perspective**

Sans doute faut-il aussi favoriser l'apprentissage des autres grandes langues de civilisation et tout particulièrement des principales langues des Amériques que sont l'anglais, l'espagnol et le portugais. Il faut revoir constamment l'efficacité des méthodes d'enseignement des langues pour favoriser par ce biais une plus grande ouverture au monde pour les jeunes Québécois.

Il faut cependant, en ce domaine comme en bien d'autres, résister à la tentation de l'autodépréciation et de l'autoflagellation. S'il est vrai qu'on peut encore améliorer l'enseignement de l'anglais et des autres langues, il faut noter que le Québec dépasse largement toutes les autres provinces du Canada (y compris le Nouveau-Brunswick, qui se présente comme la province bilingue par excellence) pour ce qui est du taux de bilinguisme au sein de sa population. Environ 40 % de la population du Québec, selon Statistiques-Canada, maîtrise convenablement à la fois le français et l'anglais. C'est déjà un résultat considérable qui situe le Québec dans le peloton de tête des sociétés les plus bilingues au monde.

Le Québec dépasse aussi toutes les autres provinces quant au pourcentage de ses citoyens qui savent s'exprimer en trois langues ou plus. Ce sont là des résultats à conserver et à améliorer si possible mais en évitant de sombrer dans une obsession malade pour le bilinguisme ou le plurilinguisme. D'aucune manière, l'enseignement de l'anglais et des autres langues ne doit nuire à l'apprentissage du français ou à la réussite scolaire dans des disciplines comme les mathématiques, les sciences, l'initiation aux arts ou aux techniques.

## **Dégonfler le mythe du nécessaire bilinguisme**

Il faut dégonfler le mythe de la prétendue nécessité pour tous les Québécois sans exception de savoir s'exprimer couramment aussi bien en anglais qu'en français. Nous ne devons pas nous imposer des obligations démesurées par rapport à ce qui se vit dans la plupart des pays du monde. La connaissance par un individu de deux ou de plusieurs langues constitue normalement pour lui un avantage, dans la mesure où il est en situation d'utiliser les langues dont il a fait l'apprentissage. Mais il est à la fois irréaliste et oppressif de vouloir imposer à toute une population l'obligation d'être bilingue et celle de vivre constamment dans les deux langues. Il n'y a rien de honteux à ce que les Québécoises et les Québécois ne soient pas tous parfaits bilingues. Nous n'avons pas à nous sentir coupables de revendiquer le droit de vivre en français au Québec.

Parallèlement aux efforts déployés à l'école pour assurer un meilleur enseignement des langues et un accès plus diversifié aux grandes langues de civilisation, nous estimons qu'il faut veiller aussi à réduire le plus possible les situations où la connaissance d'une autre langue que le français soit une condition d'accès à l'emploi, à la consommation de biens technologiques ou à la participation aux institutions nationales ou régionales. Dans cet esprit, la qualification bilingue des municipalités et autres organismes de l'Administration devrait ne s'appliquer que dans le cas où la majorité des usagers ou administrés ont comme langue maternelle et d'usage une même langue autre que le français. Une telle approche remettrait l'accent sur le caractère de langue commune attaché au français.

## **Préserver le caractère français de Montréal**

Parce qu'elle est la principale porte d'entrée de l'immigration internationale au Québec et parce qu'elle compte déjà une population ethniquement diversifiée, la région métropolitaine de Montréal est particulièrement concernée par la problématique de la langue commune. La diversité des origines et des apports culturels est un enrichissement pour Montréal et pour tout le Québec, à condition toutefois que les divers groupes qui composent la population puissent dialoguer entre eux pour échanger leurs richesses. D'où, à Montréal plus que partout ailleurs, la nécessité de promouvoir l'apprentissage et l'usage par tous du français comme langue commune.

Montréal est la métropole du Québec. Elle ne doit pas se couper de ce pays dont elle est un des principaux moteurs économiques. Elle doit demeurer aussi pour tout le Québec un pôle culturel majeur. Montréal doit donc demeurer française dans son âme et dans son visage tout en s'ouvrant, pour le bénéfice de toutes les régions, aux apports culturels diversifiés des populations qui la constituent. À Montréal, plus que partout

ailleurs, les citoyens ont besoin du français comme langue de cohésion sociétale et de dialogue interculturel.

## **Être pleinement maîtres de nos politiques linguistiques**

Pour assurer la pérennité de sa langue nationale, la société québécoise aura besoin de prendre en main sa destinée, d'affirmer son indépendance à l'égard d'un pouvoir fédéral qui continue à vouloir lui imposer le bilinguisme institutionnel. Nous invitons les États généraux à considérer sérieusement les impacts sur notre situation linguistique de l'accession éventuelle de notre peuple à l'indépendance nationale.

Il nous semble évident, par exemple, qu'un Québec indépendant serait plus en mesure de faire valoir auprès de la communauté internationale les besoins et aspirations spécifiques de notre peuple, parmi lesquels la promotion du français dans le monde et la solidarité francophone internationale. Le gouvernement du Québec pourrait prendre le leadership international pour la diversité culturelle et proposer des mesures pour protéger les langues nationales dans le monde. Il pourrait contribuer à refaire du français une grande langue de communication à l'échelle de la planète.

Mais surtout, l'indépendance nationale nous libérerait des contraintes que nous impose la constitution canadienne en matière de politique linguistique. C'est la constitution du Québec, et non plus seulement une loi ordinaire, qui consacrerait le statut du français langue nationale et en ferait la seule langue officielle de l'État québécois et de toutes nos institutions nationales. Le français deviendrait alors l'instrument par excellence du renforcement de notre démocratie en même temps qu'un moyen essentiel pour assurer l'égalité de toutes les citoyennes et de tous les citoyens du Québec.

Présentation de la Société nationale  
des Québécoises et Québécois  
du Saguenay—Lac-Saint-Jean  
512, boul. Auger est  
Alma (Québec) G8B 5V8

Par: Marjolaine Gaudreault, présidente